



Label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables »

FICHE n°1

Méthodologie repère des délais de paiement

dans le cadre du label « Relations fournisseurs et achats responsables »

Version : 1er octobre 2021

Date de validation par le Comité du Label :

Concerne le critère : 3.1 – Equité financière

Introduction

Le descriptif de méthodologie de mesure des délais de paiement a été élaboré par un groupe de travail composé de personnalités qualifiées du comité d'attribution du label, issues du collège CNA et du collège Médiation des entreprises, experts du sujet des délais de paiement, du label et/ou labellisés.

Objet

L'objectif de cette méthodologie de calcul des délais de paiement est de partager explicitement une définition repère et de permettre à chaque candidat au Label (et labellisé pour les mises sous revues annuelles) de présenter des résultats facilement évaluables et/ou de faire ressortir ses éventuels paramétrages particuliers.

Il ne s'agit ni de faire évoluer les méthodes de calcul mises en place chez chacun ni d'imposer un standard.

Ce repérage permettra que l'évaluateur et les membres du comité d'attribution puissent mieux apprécier si les résultats présentés par tel ou tel labellisé ou candidat au label sont dans une norme acceptable par comparaison à ceux d'une autre entité.

L'enjeu est de garantir une bonne compréhension des indicateurs présentés et en conséquence une équité d'évaluation pour les appréciations des évaluateurs et lors de l'examen par le comité d'attribution de la candidature au label ou des mises sous revue annuelles.

Définition de la méthodologie repère

Ci-après le détail de la méthodologie repère définie par le labellisateur : périmètre des données, méthode de calcul des délais, indicateurs à fournir à l'évaluateur.

1. Périmètre des données :

- Fournisseurs immatriculés en France, à l'exclusion des maisons mères/sœurs/filles



- Dépenses (y compris payées par carte d'achat) imputées aux comptes de charges ou déduites du CA (chiffre d'affaires) ou du PNB/PNA (produit net bancaire ou assurance) :

- Achats (avec ou sans commande)
- Prestations de service ou de sous-traitance
- Honoraires
- Commissions (assurance, courtage, apporteurs d'affaires...)
- Abonnements
- Redevances
- Loyers
- Assurances
- Immobilier
- Cotisations avec TVA

NB : Inclure tous avoirs et factures, y compris d'acompte, y compris litigieuses, y compris payées partiellement ou non

Dépenses exclues :

- Impôts et taxes
- Cotisations sans TVA
- Mécénat
- Notes de frais
- Salaires et charges sociales

NB : Exclure les paiements différés pour retenue de garanties qui ne sont pas à considérer comme du retard.

2. Méthode de calcul des délais :

Selon la loi française, il y a retard dès le lendemain de l'échéance convenue ou, en l'absence de contrat, de l'application du terme de 30 jours à partir de la réception des marchandises ou de la prestation.

Méthode A :

Le retard est calculé suivant la formule $A = [\text{date de paiement} - \text{date d'échéance}]$.

Cet indicateur a la préférence du labellisateur qui s'attache au respect des engagements contractuels et de la qualité des relations entre clients et fournisseurs.

Méthode B :

Cependant il pourra être admis par défaut que le retard soit calculé suivant la formule $[\text{date de paiement} - (\text{date d'émission}^{(a)} + 60\text{jours}^{(b)})]$.

Il s'agit là d'une méthode permettant de s'assurer du respect des délais légaux plafonds-

(a) il est entendu que pour les marchés publics, la date de réception de la facture se substitue à la date d'émission.

(b) pour les acheteurs publics : substituer 60 jours par 30 jours, la formule devient : $[\text{date de paiement} - (\text{date de réception} + 30 \text{ jours})]$; sauf par exception : pour les services de santé : + 50 jours et pour la SNCF : + 60 jours.



3 / Indicateurs à fournir à l'évaluateur

- a) Le candidat au label/labellisé précise la méthodologie appliquée dans son entité, en regard de la méthodologie repère définie par le labellisateur.
- b) Le candidat au label/labellisé devra préciser si le périmètre des données considérées correspond à cette définition ou préciser en quoi il diffère en complétant le tableau en annexe. L'évaluateur le reportera tel quel dans son rapport au critère 3.1 " Piloter efficacement ", au principe d'action " Mesurer pour améliorer " et le commentera afin d'informer le candidat au label/labellisé et le comité d'attribution du label de ses observations et appréciations, comme pour l'ensemble des autres critères du label.
- c) Indicateurs attendus systématiquement par le labellisateur lors de toutes les évaluations (initiales, mises sous revue annuelles ou renouvellement) :
- Factures payées en retard : % en quantité et % en montants
 - Factures payées à l'avance ou à l'heure : % en quantité et % en montants
 - Délai de paiement moyen (jours calendaires) = moyenne (non pondérée par les montants) obtenue, en précisant :
 - o selon méthode repère à privilégier A
 - o ou méthode par défaut B
- NB : les chiffres sont établis sur la base de toutes les factures et avoirs reçus dans l'année écoulée sur les 12 derniers mois glissants de préférence (si non sur l'année civile précédente) pour toutes les factures, y compris celles qui sont litigieuses.
- d) Analyses qualitatives attendues uniquement au moment de l'évaluation initiale ou de renouvellement
- la répartition des causes de retard entre :
 - o Délai d'acheminement des factures par les fournisseurs
 - o Processus internes (saisie tardive des réceptions, paramétrage des systèmes, nombre de campagnes de paiement...)
 - o Factures litigieuses et irrégulières
 - o Autres causes de retard – à documenter (l'objectif est d'avoir la vue sur 100% des retards)
 - un focus sur la répartition des litiges entre :
 - o facture litigieuse = contestation de l'objet, du montant ou de la qualité de la prestation
 - o factures irrégulières = indications incomplètes ou erronées
 - o autres motifs de rejets
- e) Analyses qualitatives supplémentaires recommandées au moment de l'évaluation initiale ou du renouvellement :
- Pour les EA/ESAT :
 - o Factures payées en retard : % en quantité
 - o Factures payées à l'avance ou à l'heure : % en quantité
 - o Délai de paiement moyen (jours calendaires) = moyenne (non pondérée par les montants)
 - Pour les TPE, PME :



- Factures payées en retard : % en quantité
- Factures payées à l'avance ou à l'heure : % en quantité
- Délai de paiement moyen (jours calendaires) = moyenne (non pondérée par les montants)

NB : la recommandation du labellisateur est de veiller aux profils type EA/ESAT et TPE/ PME.

- Pour les fournisseurs en forte dépendance (faible, moyen, fort)
 - Factures payées en retard : % en quantité
 - Factures payées à l'avance ou à l'heure : % en quantité
 - Délai de paiement moyen (jours calendaires) = moyenne (non pondérée par les montants)

NB : Chaque candidat applique ses propres taux, le labellisateur n'a pas normé les tranches de dépendance.

Les résultats de ces analyses qualitatives doivent servir à établir le plan de progrès pluriannuel pour améliorer la situation si nécessaire dans les 18 mois à 2 ans qui suivent l'obtention du label.

Au cours de sa mission, des analyses ou indicateurs complémentaires peuvent être demandés par l'évaluateur afin de forger son appréciation.



Annexe

A reporter tel quel dans le rapport de l'évaluateur

Au critère 3.1 " Piloter efficacement ", au principe d'action " Mesurer pour améliorer "

1 - Périmètre des données :

| | | |
|---|-----|--|
| Fournisseurs immatriculés en France, à l'exclusion des maisons mères/sœurs/filles | Oui | Non → Préciser la / les différences |
| Dépenses (y compris payées par carte d'achat) imputées aux comptes de charges ou déduites du CA (chiffre d'affaires) ou PNB/PNA (produit net bancaire ou assurance) : <ul style="list-style-type: none"> - Achats (avec ou sans commande) - Prestations de service ou de sous-traitance - Honoraires - Commissions (assurance, courtage, apporteurs d'affaires...) - Abonnements - Redevances - Loyers - Assurances - Immobilier - Cotisations avec TVA Inclure tous avoirs et factures, y compris d'acompte, y compris litigieuses, y compris payées partiellement ou non | Oui | Non → Préciser la / les différences |
| Dépenses exclues : <ul style="list-style-type: none"> - Impôts et taxes - Cotisations sans TVA - Mécénat - Notes de frais - Salaires et charges sociales Exclure les paiements différés pour retenue de garanties qui ne sont pas à considérer comme du retard. | Oui | Non → Préciser la / les différences |

2. Méthode de calcul des délais :

| | | |
|---------------------------------------|--|--|
| Méthode de calcul des délais utilisée | Méthode A [date de paiement - date d'échéance] | Méthode B [date de paiement - (date d'émission ^(a) + 60jours ^(b))]. (a) il est entendu que pour les marchés publics, la date de réception de la facture se substitue à la date d'émission. (b) pour les acheteurs publics : substituer 60 jours par 30 jours, la formule devient : [date de paiement – (date de réception + 30 jours)] sauf par exception : pour les services de santé : + 50 jours et pour la SNCF : + 60 jours. |
|---------------------------------------|--|--|

